



**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT  
MINIMUM RECOMMANDÉE

**3** ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE  
DE RISQUE

1 **2** 3 4 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

# SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR<sup>(1)</sup>

Fonds labellisé ISR investi dans des obligations d'entreprises libellées en euros qui met en place une stratégie intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le choix des titres du portefeuille.

**SG**  **C'EST VOUS  
L'AVENIR**

# SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR<sup>(1)</sup>

SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR<sup>(1)</sup>, est un fonds nourricier de l'action O (FR0013521218) du Compartiment European Credit SRI de la SICAV Amundi Responsible Investing, gérée par Amundi Asset Management. Ce fonds vise à favoriser un développement économique et social durable grâce à un Investissement Responsable dans des obligations d'entreprises libellées en euros. Il n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

## À propos de Société Générale Gestion et Amundi

Société Générale vous propose l'expertise de Société Générale Gestion pour participer au financement de la transition énergétique.

Société Générale Gestion est une filiale d'Amundi, 1<sup>er</sup> Asset Manager européen en termes d'encours sous gestion.

Amundi est un acteur engagé dans l'Investissement Responsable. Signataire dès leur création en 2006, Amundi fait partie des membres fondateurs des Principles for Responsible Investment<sup>(2)</sup> mis en place avec les Nations Unies.

■

**L'intégration des critères ESG dans notre sélection de titres ne se fait pas au détriment de la performance ni du risque crédit. Ainsi, nous visons à favoriser un développement économique et social durable grâce à un investissement responsable dans le crédit tout en bénéficiant des opportunités qu'offrent le marché obligataire.**

Alban DE FAÏ

■

## La gestion



**Alban DE FAÏ**  
Gérant du fonds maître

## Points clés

- Un investissement responsable dans les obligations d'entreprises dans l'optique de favoriser le développement économique et social durable.
- Une approche 360° de l'entreprise pour une meilleure compréhension des risques et des opportunités:
  - Une évaluation financière de la qualité de crédit des émetteurs (analyse du secteur, la réglementation, l'endettement, liquidités etc.)
  - Une analyse des critères extra-financiers: Environnement, Social et Gouvernance.
- Un portefeuille d'obligations construit en associant étroitement les convictions ESG et conclusions de l'analyse « Crédit ».

## Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC<sup>(3)</sup> ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.
- **Risque de taux:** une remontée des taux d'intérêt sur les marchés obligataires induit une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de crédit:** la dégradation de la signature d'un émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative. Ce risque peut être accru sur les titres plus spéculatifs.
- **Risque lié aux arbitrages:** l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPC<sup>(3)</sup> pourra baisser.

# Objectif d'investissement

SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR<sup>(1)</sup> est investi, au travers de son OPC<sup>(3)</sup> maître Amundi Responsible Investing – European Credit SRI, dans des obligations européennes d'émetteurs privés et de notation « Investment Grade »<sup>(4)</sup> avec pour objectif de surperformer sur la durée de placement recommandée un indice représentatif de ces obligations (le Barclays Euro Aggregate Corporate) en tenant compte notamment des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection des titres.

## Stratégie du fonds

L'équipe de gestion de l'OPC<sup>(3)</sup> maître met en œuvre une stratégie qui repose sur :

- La gestion de l'exposition du portefeuille aux évolutions des taux d'intérêt (gestion du risque de taux).
- La sélection des obligations à partir de l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs et de l'analyse de leurs critères ESG (gestion du risque de crédit).

## Processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en quatre étapes :



Ce processus combine analyse macro-économique (étapes 1 et 2), analyse financière et analyse ESG (étapes 3 et 4) de manière à :

- Établir un univers d'émetteurs éligibles à partir d'obligations d'entreprises libellées en euros appartenant à la catégorie Investment Grade<sup>(4)</sup> intégrant des principes de gestion ISR. Ils sont définis par Amundi et s'appuient sur les travaux des analystes ESG ; ils visent à :
- Évaluer la qualité de « crédit » des émetteurs éligibles en s'appuyant sur les travaux des analystes crédit d'Amundi. Ces derniers établissent pour chaque émetteur une vue fondamentale qui tient compte du profil de l'entreprise (le positionnement géographique et au sein de son secteur d'activité) et de ses risques financiers (les prévisions de croissance, de marge, les ratios d'endettement, etc.)
- Construire le portefeuille basé sur une sélection des notes ESG les plus favorables tout en respectant une haute qualité de crédit des instruments sélectionnés.

## Un investissement responsable

Au-delà de l'intégration de critères extra-financiers pour sélectionner les cibles d'investissement, la société de gestion est un actionnaire pleinement engagé auprès des sociétés en portefeuille.

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Afin de pouvoir rendre compte de l'impact des investissements réalisés, la performance environnementale, sociale et en termes de gouvernance des participations est mesurée précisément, notamment par le suivi des indicateurs suivants : empreinte carbone du portefeuille, pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des instances dirigeantes, pourcentage de femmes dans les conseils, qualité des conditions de travail et respect des libertés syndicales des sociétés en portefeuille. Il est possible de retrouver ces éléments dans les reportings mensuels disponibles sur le site internet [www.societegeneralegestion.fr/](http://www.societegeneralegestion.fr/)



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

# Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Dépositaire/Conservateur	Société Générale
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Indicateur synthétique de risque*	2 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	09/11/2020
Code ISIN	FR0050000837
Indice de référence	Barclays Euro-Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	1,15 % TTC maximum de l'actif net
Frais indirects	0,10 % TTC maximum de l'actif net
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

\* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

\*\* Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

\*\*\* «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

## Avertissement pour brochure commerciale à destination du public

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs) en vigueur, disponible sur le site de Société Générale Gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou sur simple demande au siège social de Société Générale Gestion ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante : [serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr). L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC PRIIPs et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des «U.S. Persons», telle que l'expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des Fonds décrits dans ce document. Informations réputées exactes à janvier 2023.

Société Générale Gestion, Société Anonyme, au capital de 567 034 094 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 491 910 961 RCS Paris - [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée, au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com).  
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

- (1) SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR est un fonds nourricier, investi en quasi-totalité, et accessoirement en liquidités, dans l'action O (FR0013521218) du Compartiment European Credit SRI de la SICAV Amundi Responsible Investing, gérée par Amundi Asset Management. La performance de SG Amundi Oblig Entreprises Euro ISR peut être inférieure à celle de son OPC maître, Amundi Responsible Investing - European Credit SRI - O, en raison notamment de ses propres frais.
- (2) PRI : Principes pour l'investissement responsable, une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Pacte Mondial des Nations Unies.
- (3) OPC : Organisme de Placement Collectif.
- (4) Investment Grade : titres correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's ou Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

